Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Saint-Ouen-des-Toits - Tome IV

Saint-Ouen-des-Toits. — *Population* : 1.006 imposés au sel, 51 pauvres, 24 exempts, 1775 ; — 1.333 imposés, 27 pauvres, 6 exempts, 1780 ; — 880 imposés, 48 pauvres, 8 exempts, 1786 ; — 1.232 hab. en 1901 ; — 1.224 hab. en 1906.

Les tombes avec épitaphes d'Hector Barré, curé de Saint-Ouen, et de Fr. Messager, originaire de la paroisse où il était revenu mourir après avoir été curé de la Baroche-Gondouin. tous deux confesseurs de la foi, sont côte à côte dans le cimetière. J'y signale aussi un petit monument d'un enfant, datant de 1850, croix de fer, forgée par un maréchal, montée sur un pilastre ancien en marbre rouge. — On m'affirme que sur la route de Laval, à 3 kilom. du bourg, près des Chênes-Secs par conséquent, dans un champ nommé le Petit-Cimetière, il y avait encore vers 1850, des indices de tombes non nivelées.

Féodalité : La châtellenie de Saint-Ouen fit probablement partie à l'origine de la baronnie de Mayenne, et fut donnée vers l'an 1200 à un Mathefelon qui épousait une fille de la maison de Mayenne. Guy XII de Laval et Jeanne de Laval-Châtillon, sa femme, ayant acquis de Jean l'Archevêque le château et la châtellenie de Saint-Ouen pour 500 ℔ de rente avec les féages d'Entrammes, Jean de Montenay, seigneur de Beauvais, prétendit qu'il était « prouchain parent » du vendeur et que les biens vendus étaient « mouvans en sa ligne, » et voulut exercer le retrait. Mais en 1415, Jeanne de Laval, qui alors était veuve, soutint que le retrait ne pouvait être fait par Jean de Montenay, parce qu'il y avait un plus proche parent, savoir la comtesse de N. ; et que d'ailleurs le contrat était de prise à rente, ce qui ne comportait pas retrait lignager. Il fut jugé par arbitres dans ce sens (*Maison de Laval,* suppl., t. V, 12 juin 1415).

École libre tenue par les Sœurs d'Evron, fermée par circulaire ministérielle du 8 juil. 1902. — École chrétienne, libre, ouverte par des séculières.

Les caves ou galeries voûtées du château servirent de prisons. Elles avaient 30 pieds carrés et un cachot de 16 pieds. C'étaient, dit un mémoire de 1792, les seules prisons du département qui fussent sûres et solides.

La maison de l'Auditoire, dans le bourg, fut vendue par le duc de la Trémoïlle à Jul. Dubois, cloutier à Saint-Ouen, 1784. Le domaine, moulin, étang, sont acquis pour 57.620 fr. de Martin Basouin par René Sorin-Lasnier, de Saint-Ouen. Il reste encore des ruines plus considérables que je ne l'avais écrit : une grande courtine et une tour, à l'ombre desquelles est le logis du XV^{e} siècle, modernisé.

Il n'y eut pas moins de 40 habitants à comparaître devant les commissions révolutionnaires. Trois officiers municipaux : Claude Crouillebois, Jean Veillard, Jean Segeon et autres, furent interrogés par la Comm. Clément sur les enrôlements des Chouans au passage des Vendéens. Les réponses sont évasives, sauf pour quelques noms notoirement connus, les frères Jean et François Cottereau en première ligne.

On voit clairement à Saint-Ouen même que ce fut l'intention schismatique du gouvernement qui suscita la révolte des populations. Dès qu'on leur amène l'intrus Pottier, la foule le menace ; il appelle au secours (21 août 1791), il dénonce « tous ses paroissiens » (24 novembre). Les femmes s'en mêlent le 10 décembre : ayant à leur tête Marie Sigoigne, dite *La Ville,* bouchère, et les nommées Gallery, Chevalier, Geslot, Drouillot, Pochet, Sablé,

elles mettent à la porte du presbytère et pourchassent le curé. Le président Sourdille et Hubert, procureur syndic de Laval, vinrent pour remettre l'ordre « dans ce bourg puant d'aristocratie » et contre lequel ils réclament, chacun de leur côté, une garnison de 20 hommes.

Il faut un détachement et de l'artillerie pour soutenir la cause de l'intrus. Le marquis de la Rouairie ne parut pourtant que six mois plus tard dans le pays.

Les hommes ne pouvaient se laisser surpasser par leurs femmes. Le 31 août 1792, ils reçoivent, armés de fusils, les commissaires qui viennent dresser les rôles des contributions.

Le 15 août 1792, le commissaire Tellot arrive de Laval pour procéder au tirage. A 8 heures, 1.000 à 1.200 hommes sont dans le bourg, avec des cocardes noires et de solides bâtons de saule qu'ils viennent de couper. Ils ne se battront que pour le pape et le roi, leur fait-on dire ; ils sont assez pour rétablir le roi et la religion, pour faire rendre les biens volés aux prêtres. Tellot, qui monte en chaire et veut prononcer un discours, est accueilli par « un bourdonnement affreux » et par ce mot d'ordre qui se répétera du nord au sud du département : « Nous ne partirons ni de gré ni de force ; que ceux qui ont le bien des prêtres et ceux qui sont payés par la nation aillent la défendre. » Le commissaire se retire. Les maires vont lui dire qu'ils fourniront le contingent, « sans écriture sur les lieux, de peur d'accident. » Quatre cents hommes guidés par les Cottereau et Morlière assaillent les patauds de la Brulatte à la sortie du bourg. A 4 heures, un détachement de cavalerie arrive de Laval, commandé par Sourdille et fait quelques prisonniers : Dupont, tambour du Genest, Jean Cottereau, Morlière et Colombier, dit la *Jeunesse.* Il n'y avait eu que quatre engagés volontaires, auxquels on versa une prime de 40 ℔.

Au mois de janvier 1793, le juge de paix sera élu à la Brulatte « pour déjouer le projet des ennemis de la Révolution et des fanatiques » qui abondent à Saint-Ouen, puis on se bat (le 21 août) ; les frères Cottereau sont cachés, croit-on, au château de Saint-Ouen, où on les cherche en vain (20, 30 juil.). Un cantonnement se retranche au bourg, impuissant à garder le juge de paix Graffin qui se réfugie à Laval (14 août). Les cavaliers de la garde nationale de Laval viennent donc faire la chasse aux Brigands du 9 au 29 août.

Ce fut bien pis après le passage des Vendéens. Le 7 mai 1794, le Comité révolutionnaire veut faire arrêter « tous ceux qui n'étant ni sexagénaires ni infirmes, » resteraient dans la commune. Vachot qui à toutes les autres sentences sanguinaires ajoute celle de Mort aux Chouans, envoie aussi ses troupes contre eux après qu'ils lui ont pris un convoi (9 août). Ce ne fut pas lui qui leur fit grand mal, ni qui ramena la paix de 1796.

Malgré cette pacification, l'administration cantonale se tient au Port-Brillet jusqu'en décembre. On lui promit deux cantonnements à Saint-Ouen et au Bourgneuf pour qu'elle pût tenir ses séances sans crainte (3 janv. 1797).

Du reste, les alarmes recommencent aussitôt : le terrible Moulin s'agite et prêche l'insurrection à Saint-Ouen même (25 février). Un détachement revient pour fouiller les lieux où se font, dit-on, des rassemblements (3 sept.), à la recherche aussi d'émigrés qu'on ne trouve nulle part (13 sept.). Le 3 août 1798, l'ex-agent national, Franç. Poché, est tué, deux volontaires le sont à Olivet et à Saint-Pierre (22 sept.). Le bois de Misdon devient le refuge des insurgés, comme en 1794, et les campagnards les protègent toujours. Ils circulent librement. Le commissaire réfugié au Port-Brillet, dit que la cause du mal est la fainéantise des habitants habitués au faux-saulnage.

L'administration donne pourtant deux notes optimistes en mai et juin 1799, disant que tout est tranquille dans le canton, que les ex-chouans n'ont pas repris les armes. Il faut bien se garder, écrit-elle au ministre de la police, de considérer René Cottereau comme émigré et de l'inquiéter, « il coopère au maintien de la paix dans le canton, où il jouit d'une grande influence. » Il vaut mieux le laisser dans sa petite maison cultiver ses trois journaux de

terre.

L'espérance fut courte. Le 2 août, les fonctionnaires fuient à Laval, les insurgés sont les maîtres du canton, y font des recrues (30 sept.) sans qu'il soit, toutefois, le théâtre de graves événements dans cette dernière lutte. La paix fut lente à y revenir. La proclamation des consuls resta sans effet (17 janvier 1800). Pas de remises d'armes ; l'audace et le nombre des insurgés augmente. Saint-Ouen en a donné 32, le Genest, 39, Olivet, 41, la Brulatte, 8. Le 23 janvier, ils coupent la route de Laval. Le 3 février, pas de redditions encore.

Le 13 enfin, les compagnies sont licenciées ; les hommes ont repris leurs travaux ; le 1er mars ils remettent leurs armes à Laval.

Le 10 mai, on signale encore quelques rassemblements d'anciens Chouans qui maltraitent le commandant de la garde d'Andouillé (*Brochard*). Le préfet de police s'en émeut. Bigot, qui demeurait chez la veuve Chambon, à Laval, Grande-Rue, est dénoncé comme l'instigateur de ces manœuvres qui n'eurent pas de suites. Morière et Pierre Deffay, chefs, étaient rentrés à Saint-Ouen, avec 35 de leurs hommes.

L'*inventaire* de 1906 s'est fait le samedi 3 mars. L'ordre de forcer la porte n'arriva qu'à 1 h. ½. Elle le fut à coups de hache et d'essieu. Une barricade restait derrière, qui fut déblayée, et l'agent mit deux heures à rédiger son inventaire.

Maires : *Bezier,* juin 1795 ; — *Sorin,* 1905.